



# Moto-club d'Epernay

Affilié à la Fédération Française Motocycliste  
Fondé en 1952

Epernay le 22 Septembre 2008

**Objet : Trial National FFM de Vertus (51)  
Championnat de France de TRIAL HISTORIQUE (Motos Anciennes) 2007**

*Cher (e) Ami (e) Trialiste,*

*Comme tous les ans, à la même époque, le **Moto-Club d'Epernay** organise le Trial National FFM de Vertus (51).*

*Cette 21<sup>ème</sup> édition se déroulera le dimanche 21 octobre de 8 heures à 18 heures.*

*L'inscription est de 25 € et de 10 € pour les Petites Roues.*

*Si vous êtes intéressés par cette épreuve, retournez-nous le bulletin d'inscription ci-joint avant le 15 octobre. Passée cette date, l'inscription passera à 30 € et à 20 € pour les Petites Roues.*

*Sachez également que dans le cas où vous joindriez à votre inscription celle d'un trialiste qui n'aurait pas reçu cette lettre, une réduction de 5€ vous sera consentie ainsi qu'à la personne parrainée.*

*Cordialement,*

Gilbert BRUGNON

Président du **Moto-Club d'Epernay**



Moto-Club d'Epernay (51 - France)

Dimanche 19 Octobre 2008



TRIAL NATIONAL F.F.M DE VERTUS (51)



Championnat de France de TRIAL HISTORIQUE (Motos Anciennes) 2008

N° COURSE

**BULLETIN D'ENGAGEMENT INDIVIDUEL**

**Renseignements Pilote et Moto:**

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
 Adresse : \_\_\_\_\_  
 Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_  
 Né(e) le : \_\_\_\_\_ Tél fixe : \_\_\_\_\_  
 E-mail : \_\_\_\_\_ Tél mobile : \_\_\_\_\_  
 Marque moto : \_\_\_\_\_ Cylindrée : \_\_\_\_\_ Immatriculation : \_\_\_\_\_ Année : \_\_\_\_\_  
 N° Permis de conduire ou CASM : \_\_\_\_\_  
 Délivré le ..... / ..... / 19..... à .....  
 Type et n° de licence : \_\_\_\_\_ Club : \_\_\_\_\_  
 Ligue Motocycliste de : \_\_\_\_\_

Les droits d'engagements sont de	: 30 €	Engagements "Petites Roues"	: 20 €
si reçus avant le 17 octobre	: 25 €	si reçus avant le 17 octobre	: 10 €

Si besoin, Carte Découverte Trial : \_\_\_\_\_ Rajouter 10 € par engagement + un certificat médical de - 3 mois

Total : \_\_\_\_\_ (Si parrainage = moins 5 euros)

Mode de règlement :  Espèces  Chèque n° \_\_\_\_\_

**Catégorie :**

**Moto Moderne :**

EXPERT 1  EXPERT 2  SENIOR 1  SENIOR 2  SENIOR 3+  SENIOR 3  SENIOR 4  EDUCATIF   
Initiation

**Moto Ancienne : Championnat de France**

Compétition sur 3 Tours  
 sauf pour SENIOR 4 et EDUCATIF = 2 Tours

National Biamortisseur  National Monoshock / disque  (Flèches jaunes - S3)  
 Critérium Biamortisseur  Critérium Monoshock / disque  (Flèches noires Promotion - S4) Pré-65  (Flèches noires Promotion - S4)

**Type de zone**

Zone Expert  Zone S1  Zone S2  Zone S3 +  Zone S3  Zone S4  Educative   
Initiation

**Ce bulletin d'engagement, pour les pilotes mineurs, doit être signé par les parents.**

Je soussigné(e), m'engage à respecter les règles sportives, techniques et environnementales de ma discipline, le règlement particulier de l'épreuve, ainsi que les prescriptions du **Code Sportif de la F.F.M.**

Je m'engage à donner tout pouvoir à une personne présente sur l'épreuve pour autoriser les actes médicaux nécessaires en cas de blessure de mon enfant.

Fait à : \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ Signature \_\_\_\_\_

**L'intéressé** demande à s'engager dans l'épreuve ci-dessus et reconnaît avoir pris connaissance du REGLEMENT PARTICULIER. Il (elle) s'engage à respecter, ainsi qu'à se conformer, aux directives des organisateurs et officiels, et certifie sur l'honneur ne pas utiliser de substances dopantes figurant sur la liste du Comité International Olympique. Il est précisé au Pilote qu'il est entièrement responsable de sa moto. En aucun cas, le Moto-Club d'Epernay ne sera coupable d'acte survenu sur sa moto (vol, casse) ... Certifie exacts les renseignements ci-dessus.

Fait à : \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ Signature \_\_\_\_\_

Pour tous renseignements : Moto-Club d'Epernay, 6 allée de la Forêt - 51200 EPERNAY

Tél / Fax : 03.26.54.30.03.  
 E mail : epernay.moto@wanadoo.fr  
 Site Internet : http://moclubepernay.com



Moto-Club d'Epernay (S1 - France)

Dimanche 19 Octobre 2008



TRIAL NATIONAL F.F.M DE VERTUS (S1)



Championnat de France de TRIAL HISTORIQUE (Motos Anciennes) 2008

N° COURSE

**BULLETIN D'ENGAGEMENT INDIVIDUEL PARRAINAGE**

Renseignements Pilote et Moto:

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
 Adresse : \_\_\_\_\_  
 Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_  
 Né(e) le : \_\_\_\_\_ Tél fixe : \_\_\_\_\_  
 E-mail : \_\_\_\_\_ Tél mobile : \_\_\_\_\_  
 Marque moto : \_\_\_\_\_ Cylindrée : \_\_\_\_\_ Immatriculation : \_\_\_\_\_ Année : \_\_\_\_\_  
 N° Permis de conduire ou CASM : \_\_\_\_\_  
 Délivré le ..... / ..... / 19..... à .....  
 Type et n° de licence : \_\_\_\_\_ Club : \_\_\_\_\_  
 Ligue Motocycliste de : \_\_\_\_\_

Les droits d'engagements sont de	: 30 €	Engagements "Petites Roues"	: 20 €
si reçus avant le 17 octobre	: 25 €	si reçus avant le 17 octobre	: 10 €

Si besoin, Carte Découverte Trial : Rajouter 10 € par engagement + un certificat médical de - 3 mois

Total :

Mode de règlement :  Espèces  Chèque n° \_\_\_\_\_

**Catégorie :**

Moto Moderne :  
 EXPERT 1  EXPERT 2  SENIOR 1  SENIOR 2  SENIOR 3+  SENIOR 3  SENIOR 4  EDUCATIF   
Initiation

Moto Ancienne : Championnat de France Compétition sur 3 Tours  
sauf pour SENIOR 4 et EDUCATIF = 2 Tours

National Biamortisseur  National Monoshock / disque  (Flèches jaunes - S3)  
 Critérium Biamortisseur  Critérium Monoshock / disque  (Flèches noires Promotion - S4) Pré-65  (Flèches noires Promotion - S4)

**Type de zone**

Zone Expert  Zone S1  Zone S2  Zone S3 +  Zone S3  Zone S4  Educative   
Initiation

**Ce bulletin d'engagement, pour les pilotes mineurs, doit être signé par les parents.**

Je soussigné(e), m'engage à respecter les règles sportives, techniques et environnementales de ma discipline, le règlement particulier de l'épreuve, ainsi que les prescriptions du Code Sportif de la F.F.M.

Je m'engage à donner tout pouvoir à une personne présente sur l'épreuve pour autoriser les actes médicaux nécessaires en cas de blessure de mon enfant.

Fait à : \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ Signature \_\_\_\_\_

L'intéressé demande à s'engager dans l'épreuve ci-dessus et reconnaît avoir pris connaissance du REGLEMENT PARTICULIER. Il (elle) s'engage à respecter, ainsi qu'à se conformer, aux directives des organisateurs et officiels, et certifie sur l'honneur ne pas utiliser de substances dopantes figurant sur la liste du Comité International Olympique. Il est précisé au Pilote qu'il est entièrement responsable de sa moto. En aucun cas, le Moto-Club d'Epernay ne sera coupable d'acte survenu sur sa moto (vol, casse) ... Certifie exacts les renseignements ci-dessus.

Fait à : \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ Signature \_\_\_\_\_

Parrainage de :

Pour tous renseignements : Moto-Club d'Epernay, 6 allée de la Forêt - 51200 EPERNAY

Tél / Fax : 03.26.54.30.03  
Email : epernay.moto@wanadoo.fr  
Site Internet : http://www.motoclubepernay.com

# **MOTO-CLUB D'EPERNAY**

## **22<sup>ème</sup> Trial National FFM**

### **Championnat de France de Trial de Motos Anciennes**

**Le 19 Octobre 2008 à VERTUS (France-51)**

**Art. 1 : Organisateur : Moto-Club d'EPERNAY (0339) – 6, allée de la Forêt – 51200 EPERNAY –**  
**Tél / Fax : 03.26.54.30.03, représenté par son Président, Monsieur Gilbert BRUGNON.**

La manifestation se déroulera conformément au Code Sportif de la FFM et aux règles de Sécurité (RTS) complémentaires discipline Trial. Le présent règlement complète ces deux textes en fixant les conduites particulières de la manifestation.

**Art. 2 : Types et catégories de véhicules admis :**

Cette manifestation est ouverte aux véhicules de type Trial Solo et Side-car dans les catégories suivantes :  
Expert / S1/ S2 / S3 / S3 + → 3 tours, soit 36 zones      Promotion → 2 tours, soit 24 zones

**Art. 3 : Pilotes :**

Nationaux, Régionaux F.F.M possédant une licence Trial FFM 2008, ainsi que des licenciés à la journée (sur présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport moto, de moins d'un an).  
En application des RTS Trial, 140 pilotes maximums seront admis à participer à cette manifestation.

**Art. 4 : Engagements :**

Les droits d'engagement sont non-remboursables.

Pour les pilotes, le montant de l'engagement est fixé à 25 € jusqu'au 14 octobre. Passée cette date, ainsi que pour les inscriptions sur place, il sera majoré à 30 €

Pour les assistants suiveurs, le montant de l'engagement est fixé à 5 € jusqu'au 14 octobre. Passée cette date, il pourra être majoré à 10. €

Les participants devront faire parvenir leur bulletin d'engagement au plus tard le 14 octobre, accompagné d'un chèque d'un montant des droits d'engagement à l'ordre de l'organisateur.

**Art. 5 : Caractéristiques de l'épreuve :**

La longueur du terrain est d'environ 12 kilomètres.

Ce terrain comprend 12 zones, 3 tours doivent être effectués (possibilité de moduler en fonction des catégories).

Les départs seront donnés 2 par 2, de minute en minute, voire toutes les minutes et demi suivant les catégories.

Le temps global imparti, comptabilisé à la minute, est de 7 heures, le premier tour devra s'effectuer dans un temps maximum de 3 heures. Au-delà, en application de l'article 15 du titre I de la RTS Trial, les pilotes encourront des points de pénalités (1 point par minute de retard, sans correction du carnet de route) ou, si le retard est supérieur à 20 minutes, la disqualification.

**Art. 6 : Parcours de liaison :**

Nous imposons aux pilotes un respect scrupuleux du code de la route ainsi que des vitesses et moyennes maximales. En conséquence et conformément aux dispositions du décret n° 92 757 du 3 Août 1992, nous n'avons pas prévu la présence de signaleurs.

**Art. 7 : Contrôle administratif :**

Le contrôle administratif s'effectuera de 8 heures à 9 h 30 le dimanche 21 octobre. Tous les pilotes devront s'y présenter munis de leur permis de conduire, du CASM ou du BSR, ainsi que de leur licence de l'année ou d'une attestation d'assurance de responsabilité civile personnelle.

Les participants devront présenter leur licence pour l'année en cours ou, éventuellement acquérir une licence à la journée après présentation d'un certificat médical de non contre indication à la pratique des sports motocyclistes.

**Art. 8 : Assurances :** Conformément à la réglementation en vigueur, l'organisateur déclare avoir souscrit une police d'assurance couvrant les garanties prévues à l'article 8 du décret n°2006-554 du 16 mai 2006 et à l'article 37 des règles techniques et de sécurité des manifestations motocyclistes, auprès de la Compagnie d'Assurance MOTO-VERTE.

Le participant doit également fournir une attestation d'assurance de responsabilité civile pour le véhicule utilisé lors de la manifestation, conformément à l'article L 211 du code des assurances, lorsque le parcours de la manifestation emprunte une voie ouverte à la circulation publique.

**Art. 9 : Déroulement de la manifestation :**

Horaires et lieu du Contrôle Administratif : de 8 heures à 9 h 30 à la coopérative de Vertus

Horaires et lieu du Contrôle Technique : de 8 h 15 à 9 h 30 à la coopérative de Vertus

Reconnaissance du parcours : Sans

Nombre, nature et horaire des séances d'essais : Sans

Début de la course : 1<sup>er</sup> départ se fera à 9 heures 30, de la coopérative de Vertus

Fin de la course : 17 h 30

Annonce des résultats : 18 h 15

Remise des prix: 18 h 30

**Art. 10 : Les Officiels :**

Directeur de Course : Gilbert BRUGNON (OFF 005325)

Commissaire Technique : Rémi DILLET (OFF 053218)

Commissaire technique : Jean-Claude LAGNEAU (OFF 014199)

Commissaires Sportifs et de Zones :

- BOIREAU Patrice (OFF 004257)

- DUMEZ Jean-Louis (OFF 026933)

- GRAU Maryse (OFF 071187)

- LAGNEAU Jean-Claude (OFF 014199)

- LELONGT Jean-Luc (OFF 015282)

- GODIET Damien (OFF 075249)

- GRAU Gil (OFF 071186)

- LELONGT Guy (OFF 015281)

- MOIGNEAU Sylvie (OFF 075248)

**Art. 11 : Classements :**

Pour être classé, chaque concurrent devra franchir la ligne d'arrivée avec sa machine, ayant effectué le parcours complet et les 4/5 ème des zones "non-stop".

**Art. 12 : Réclamation :**

Les réclamations devront être remises en main propre au Directeur de Course, sous forme écrite, dans la demi-heure qui suit l'annonce officielle des résultats.

Le dépôt de réclamation devra (éventuellement) être accompagné d'une caution de 100 €(plus 100 €en cas de démontage d'un moteur). La caution sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée. Chaque réclamation ne peut se référer qu'à un seul motif.

Dates et signatures :

Visa de la L.M.R.C.A

Visa de la F.F.M.